

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ TYPE UE RÈGLEMENT SUR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (UE) 2016/425

Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant Portwest, IDA Industrial Park, Westport, Co. 21284 déclare que l'équipement de protection individuelle (EPI) suivant

FP18 - HARNAIS PORTWEST 3 POINTS CONFORT PLUS



est conforme aux dispositions du règlement EPI (UE) 2016/425 (Cat III) et satisfait aux exigences essentielles de santé et de sécurité énoncées à l'annexe II et à la ou aux normes harmonisées pertinentes :

EN 1497:2007

EN 358:2018

EN 361:2002

L'EPI est identique au modèle faisant l'objet du certificat d'examen de type UE (module B) référencé dans le numéro de certificat

PPE19161791

Publié par : INSPEC International B.V.

Beechavenue 54 - 62, 1119 PW, Schiphol - Rijk, , Netherlands (NB: 2849)

L'EPI est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type basée sur l'assurance qualité du processus de production (module D) comme détaillé dans le règlement EPI (UE) 2016/425 sous la surveillance de l'organisme notifié:

INSPEC International B.V.

Signé pour et au nom de Portwest



Raymond Carney

Chief Operations Officer

Date: 2024-07-08